

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
N° 2025-02
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

EN DATE DU 22 AVRIL 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni sous la présidence de
Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil
d'Administration,

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme ESCOFET Danièle
M. JACQUEMOT Jean-Paul
Mme COLLON Colette

Mme VIAL Simone
M. SERRAILLE Michel
M. POMMIER Philippe

Excusée : Jean-Pierre POIRON : pouvoir donné à Véronique
CHAVEROT

Secrétaire de séance : ESCOFET Danièle

Ordre du jour du 22 avril 2025

Approbation du PV du dernier procès-verbal

- CCAS

- Signature du bail des terrains de David DELORME avec les GAEC THIVIN et CHERBLANC
- Suppression du balcon de l'appartement du médecin par mesure de sécurité
- **Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Signature du bail des terrains de David DELORME avec les GAEC THIVIN et CHERBLANC

Madame la Présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est propriétaire de terrains agricoles situés sur les communes de Violay et de Montchal.

Elle informe que l'exploitant précédent a exprimé son souhait de mettre fin à son bail en raison de son départ à la retraite. Par conséquent, les parcelles concernées sont désormais libres à la location.

Plusieurs Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) locaux ont manifesté leur intérêt pour la reprise de ces terrains. Afin de répartir équitablement les surfaces disponibles et de répondre aux attentes de chacun, des réunions de concertation ont été organisées avec le concours de la Chambre d'Agriculture.

À l'issue de deux réunions, un accord a été trouvé entre deux GAEC, permettant une répartition consensuelle des terres. Cet accord a été formalisé dans un nouveau bail.

Madame la Présidente présente ensuite le contenu de ce bail, en détaillant les dispositions contractuelles qui y sont insérées (répartition des parcelles, durée du bail, conditions d'exploitation, montant du fermage, clauses particulières, etc.).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le bail et la signature avec les deux nouveaux GEAC.

Suppression du balcon de l'appartement du médecin par mesure de sécurité

Madame la Présidente informe le conseil d'administration que le balcon du logement occupé par le médecin présente des signes inquiétants de fragilité structurelle, remettant en cause sa stabilité.

Un ingénieur spécialisé en béton s'est rendu sur place pour évaluer la situation. Ce dernier a confirmé l'existence d'un risque réel d'effondrement, nécessitant une intervention urgente.

Dans ce contexte, une entreprise locale, actuellement en charge des travaux du Pôle Enfance Jeunesse, a été sollicitée pour établir un devis en vue de la démolition du balcon. Madame la Présidente précise qu'elle est toujours dans l'attente du devis final, mais prévoit un budget estimatif de l'ordre de 15 000 € pour la totalité de l'opération.

Elle attire également l'attention du conseil sur la nécessité de prendre en compte les contraintes liées à un potentiel effondrement, ainsi que les impacts sur la circulation, notamment la déviation de la route départementale lors de l'exécution des travaux.

Dans l'attente de l'intervention définitive, des mesures de sécurisation provisoires seront mises en place afin de prévenir tout danger immédiat.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la suppression du balcon et de la réalisation des travaux.

Informations diverses :

Madame la Présidente informe le conseil d'administration de sa volonté de mettre un terme au contrat du bibliothécaire actuellement en poste à la médiathèque.

Dans le cadre d'une réorganisation des services municipaux, il est envisagé de mobiliser un agent de la mairie afin d'assurer les missions liées à la médiathèque. Cette réaffectation permettra de maintenir la continuité du service public tout en optimisant les ressources humaines existantes au sein des services municipaux.

Fait à Violay, le 22 avril 2025,

La secrétaire de séance
ESCOFET Danièle



La Présidente du CA du CCAS
Véronique CHAVEROT.

